

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle 3 septembre 2026 à 18 h 15 Au gymnase de l'école La Samare

1. Bienvenue (2 min)
2. Adoption de l'ordre du jour; (2 min)
3. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée; (2 min)
4. Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2025; (2 min)
5. Suivi au procès-verbal; (5 min)
6. Rapport annuel 25-26 du CÉ; (5 min)
7. Rôles des membres du CÉ, OPP et Fondation. (15 min)
8. Élections (règles); (5 min)
 - 8.1 Adoption des règles, voir suggestion du CÉ en annexe;
 - 8.2 Nomination d'un(e) président(e) d'élection;
 - 8.3 Nomination de deux scrutateurs;
9. Élection de parents au conseil d'établissement; (20 min)
 - 9.1 Élection de 3 postes de deux ans au conseil d'établissement;
 - Mme Jonathan Therrien
 - Mme Stéphanie Marsan
 - Mme Audrey Cadorette
 - 9.2 Élection d'un membre substitut;
 - 9.3 Élection d'un membre substitut;
 - 9.4 Élection du représentant au comité de parents du CSSRS ;
 - 9.5 Élection d'un substitut au comité de parents du CSSRS;
10. Mot de la direction :
11. Période de questions
12. Levée de la séance
 - Rencontre avec l'enseignante de votre enfant. Bonne fin de soirée !

Annexe

Extrait du procès-verbal de la rencontre du conseil d'établissement du 9 novembre 2023, 1.5 a) :

Présentation du fonctionnement des élections :

- Les parents peuvent proposer une personne de leur choix ou se proposer eux-mêmes. Une tierce personne doit appuyer chaque proposition.
- À la suite des propositions, il est demandé par la présidence d'élection à chaque personne s'ils acceptent leur nomination.
- S'il y a plusieurs personnes intéressées pour un même poste, la procédure de vote est déclenchée :
 - ☐ Dans l'ordre des propositions, chaque personne doit se présenter.
 - ☐ Ensuite, à main levée, dans l'ordre des propositions, le vote est demandé aux membres présents. Un dénombrement sera réalisé par les scrutateurs élus (qui n'ont pas droit de vote) au préalable. Note : les membres en élections sont présents dans la salle et ont le droit de vote.
 - ☐ La personne ayant la majorité des votes remporte l'élection.
- La même procédure est appliquée pour les postes suivants.

Farah Lizotte, président du conseil d'établissement

Marie-Claude Stébenne directrice